

Association Le Père Aussi

DIVORCE ET JUSTICE - REUNION DU 11/02/2002

Intervenant : Monsieur DUDRAGNE

Monsieur DUDRAGNE commence le débat en nous informant de l'historique des associations :

« Enfants et Divorce » et « SOS Papa », les différentes actions menées par ces deux associations et les conséquences qui en ont découlé.

1) « Enfants et Divorce » - Une existence éphémère

Créée en 1995, cette association 'dérangeait' certains avocats (des taupes étaient envoyées aux réunions afin de connaître les avocats sympathisants).

Un avocat a réussi à terroriser le président en utilisant la menace de l'entorse à la loi du 2 Avril 1941 validée par l'ordonnance n°45.651 du 12 Avril 1945 qui stipule que les avocats ne peuvent faire de publicité en matière de divorce.

Un courrier 'vicelard' a été adressé au président suite à un encart paru en mars 1996 dans le magazine de la municipalité « Dijon notre ville », en suite de quoi le président de cette association a pris la décision de dissoudre seul 'son' association plutôt que de s'exposer à d'éventuelles poursuites judiciaires.

2) « SOS Papa Bourgogne – Franche-Comté

Fondée en 1990 par un ingénieur du CNAM de Paris, cette association milite activement en faveur des droits des pères.

En 1997, Monsieur DUDRAGNE faisait paraître dans « Le Bien Public » un article sur l'autorité des Pères. A la suite de cette parution, de nombreuses personnes se sont rapprochées de cette association, demandant aide et soutien psychologique dans leur dur combat.

3) « Le Parti des Enfants du Monde »

Monsieur DUDRAGNE milite activement au sein de cette association dont il est le président.

Monsieur DUDRAGNE nous conseille de lire quelques livres sur les sujets les plus délicats qui nous concernent :

- « Inceste, le Piège du soupçon » de Paul BENSUSSAN – Editions Belfond
- « La Résidence alternée » de Gérard NEYRAND – Editions Syros
- « La Douleur des Pères » de Bernard FILLAIRE – Editions Stock

Enfin, il aborde les différents moyens qu'il a pu mettre en œuvre, au travers des différentes associations citées plus haut, pour obtenir :

- Que la Justice soit plus rapide à rendre ses jugements

Association Le Père Aussi

- Qu'une vraie justice soit rendue
- Ou encore qu'une médiation familiale soit envisagée

Ces moyens ont été :

- Différents courriers au Ministère de la Justice à Paris, au T.G.I. de Dijon, etc...
- Différentes manifestations devant les grandes Institutions avec enchaînement et distribution de tracts, informations à la Presse...
- Marches « blanches »
- Articles dans la presse locale concernée

